



Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori

PREMIÈRE PUBLICATION

1. Raison sociale (nom) et siège de la Sàrl dissoute:
Super Yacht Owners Club Sàrl en liquidation, Sion
2. Décision de dissolution par: assemblée générale extraordinaire
3. Date de la décision: 15.07.2011
4. Echéance de préavis des créances: **24.10.2011**
5. Adresse pour la déclaration des créances:
Fiduciaire Rhodanienne SA, Rue de la Dixence 6, 1951 Sion
6. Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société à responsabilité limitée dissoute d'annoncer leurs prétentions.
7. Remarques: L'attention des créanciers est attirée sur le fait que la société a l'intention de demander la procédure de radiation anticipée conformément à l'article 745 al 3 CO.

Fiduciaire Rhodanienne SA
1951 Sion

00684505



Dienstag - Mardi - Martedì, 13.09.2011, No 177, Jahrgang - année - anno: 129

Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori Liquidations-Schuldenruf einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (Art. 823 OR i.V.m. Art. 742 OR) - Appel aux créanciers à la liquidation d'une société à responsabilité limitée (art. 823 CO en liaison avec l'art. 742 CO) - Grida ai creditori alla liquidazione di una società a garanzia limitata (art. 823 CO congiuntamente all'art. 742 CO)